



## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE CERET

### REGLES SANITAIRES A RESPECTER \*

- Uniquement des cours en extérieur, sans mise à disposition de vestiaires
- par groupe de 10 maximum, y compris l'animatrice
- Le port du masque est obligatoire en arrivant avant le début du cours, il doit être enlevé lorsque l'animatrice commence son cours
- Le gel hydro-alcoolique est à utiliser au début et à la fin du cours, il est fourni par le club
- Aucun accessoire sera fourni par le club, chacun utilisant les siens et interdiction d'utiliser le mobilier urbain du stade
- Une distance de 5 mètres entre chaque participant est à respecter
- Un état des personnes présentes est tenu par le Bureau, la participation au cours étant soumise à l'accord préalable de la Direction du club

\* = Règles liées à la pandémie  
en vigueur à compter du 11 mai 2020